

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-69

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

PROJETS D'ACTIONS
PEDAGOGIQUES -
ANNEE SCOLAIRE
2019-2020

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

A travers de nombreuses actions portées tant sur les temps scolaires que périscolaires, la Ville de Caluire et Cuire intervient auprès des enfants caluirards pour les accompagner dans leur parcours citoyen : les classes transplantées, la Médiathèque Bernard Pivot, ou encore l'intervention d'associations caluirardes sur les temps périscolaires, sont autant d'occasion d'ouvrir les enfants aux thématiques de l'engagement citoyen et du vivre-ensemble.

En outre, les enseignants des écoles primaires publiques élaborent chaque année des projets d'actions pédagogiques qui se déploient tout au long de l'année scolaire.

Ces projets, validés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, sont soutenus par la Ville, sous la forme d'une aide financière pour une enveloppe globale de 4 000 euros et / ou de l'intervention du personnel municipal (intervenants musicaux, jardiniers, bibliothécaires...).

De plus, plusieurs de ces actions s'inscrivent pleinement dans la démarche de mise en œuvre de la Ville Durable, avec notamment l'aménagement et l'entretien de jardins pédagogiques, l'utilisation de composteurs, etc...

Compte-tenu de l'intérêt pédagogique de ces actions, il est proposé la répartition de l'enveloppe financière dédiée et des moyens matériels détaillés dans le tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

l'attribution de ces subventions pour un montant total de 4 000 euros,

- DIT

que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2019 sur le compte fonction 213A, nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

21 OCT. 2019

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

